

La loi nous permet de dire non au « droit d'asile », mais il faut envoyer les gens qu'il faut au Parlement

écrit par Maxime Duval | 29 octobre 2015



Les gens ne se rendent pas compte du pouvoir qu'ils ont réellement... le peuple, je veux dire.

À propos des migrants, j'ai eu une discussion avec ma grand-mère de 82 ans. Elle a connu la seconde guerre mondiale et m'a souvent raconté dans quelles conditions la famille a dû « évacuer » pour échapper aux bombardements, le courage de mon arrière-grand-père qui a su protéger sa famille, y compris ses propres parents, paralysés et incapables de marcher ; alors, le départ à la hâte du village sur une remorque tirée par des chevaux... les conditions de vie épouvantables dont seuls peuvent témoigner les plus anciens, ceux qui savent que la paix est précieuse et fragile. Les déménagements de village en village, les rencontres fortuites permettant d'apprendre qu'il y aurait ici ou là une possibilité d'accueillir une famille d'une dizaine de personnes dans 50 m²... le travail qui continuait, malgré la guerre et toutes les préoccupations qu'elle engendrait, des « petits boulots » à droite ou à gauche pour continuer à vivre et faire vivre les siens malgré

le contexte troublé.

En regrettant l'invasion migratoire, elle m'a dit « *on n'y peut rien, c'est la loi* » ... c'est malheureux de voir ainsi que des gens considèrent que leurs représentants ont autorité sur eux, qu'un pays puisse s'auto-liaiser à accueillir des éléments nocifs pour lui sans que son peuple ne réagisse, comme si c'était la fatalité. Ma grand-mère est fataliste. Elle n'a jamais lu le « *Discours de la servitude volontaire* » de la Boétie, car l'école, cela fait 70 ans qu'elle en est sortie.

Alors « *la loi* », c'est quoi ? Je connais trop peu le statut des étrangers pour y répondre, mais je sais que le *Préambule de la Constitution de 1946* prévoit l'asile pour quiconque est persécuté pour son action pour la paix. Un beau texte, voté au lendemain de la libération, dans une ambiance optimiste, euphorique, de reconstruction, mais naïve, aussi, me semble-t-il... c'est un texte qui s'inscrit dans cette conception universaliste des déclarations de droits en France. Mais cette conception universaliste a toujours été critiquée pour sa dimension « de-quoi-je-me-mêliste », si vous me permettez l'expression, et c'est plus que jamais d'actualité.

Quelle que soit la valeur du texte, il nous est toujours possible de le remettre en cause, de le réviser, car la Constitution n'est pas immuable et on peut admettre l'asile pour des gens réellement valeureux, mais pas pour organiser une invasion migratoire comme celle qui a lieu actuellement... Quant aux conventions internationales comme celle de Genève, il est toujours possible aussi d'en sortir... le peuple, le constituant, c'est nous et notre Constitution, nous en avons la maîtrise et elle est au-dessus de tout. Elle nous appartient, on en fait ce que l'on veut, mais pour la réviser, il faut les 3/5 du Parlement, donc envoyer au préalable les gens qu'il faut au Parlement...

Alors, on ne fait pas la leçon à ses grands-parents... mais je crois que ma grand-mère a tort de penser que nous ne pourrions

rien faire. Moi qui n'ai pas voté depuis 8 ans, je reviendrai, « au village » sur les listes électorales duquel je suis inscrit, le village que mon arrière-grand-père alors « chef de famille » avait fui, pour voter comme il l'aurait fait : comme un patriote. Je n'aurais jamais pensé le faire, mais je sais que j'agis rationnellement et personne ne pourra m'en empêcher car la démocratie n'est pas encore morte, quoi qu'on en dise.

Je repense souvent à Octave, mon arrière-grand-père et ces anecdotes familiales qui me furent racontées par ma grand-mère, qui n'a que peu connu l'école étant donné ces événements. Elle a travaillé dur comme agricultrice, combien d'anecdotes encore me furent racontées sur les souffrances endurées (le mot n'est pas trop fort lorsque vous recevez un coup de corne de vache au coin de l'œil pendant la traite, par exemple) pour, aujourd'hui, toucher 900 euros par mois (et encore, grâce à la réversion de la pension de mon grand-père décédé, lui aussi agriculteur et qui prit sa retraite à 65 ans pour l'améliorer légèrement). Ma grand-mère est comme bien des gens de son époque : elle a des belles valeurs, mais elle n'a pas reçu une éducation suffisante pour comprendre les enjeux de pouvoir et le fonctionnement de la société.

J'ai parfois l'impression que les générations suivantes ont eu la possibilité d'accéder au savoir et à l'esprit critique, mais, préservées par le confort moderne et croyant les trente glorieuses perpétuelles, n'ont pas la même conscience des dangers que l'on encourt. Le virtuel, la télévision, le mode de vie moderne expliquent sans doute cette « distanciation » dont nous sommes tous victimes. Nous sommes bien plus assoupiés que les « Octave » le seraient, qui ne connaissaient ni la télévision, ni l'ordinateur, ni le confort, ni la bureaucratie au niveau kafkaïen qu'elle a atteint aujourd'hui, qui s'auto-entretient par des politiques qui suscitent un sentiment de sécurité artificielle... quand l'Etat est trop présent, le peuple oublie qu'il a encore le pouvoir. Trop de production

normative, trop de présence médiatique des dirigeants, trop de désintérêt pour notre histoire et les rouages essentiels de notre droit constitutionnel, entre autres, par manque d'éducation ou par fainéantise, ont fait que le peuple n'a plus conscience de son pouvoir.

Alors une bonne fois pour toutes, la Constitution comme les conventions internationales ne lient pas le peuple éternellement : le peuple se soumet aux lois, aux traités et à ses textes constitutionnels tant qu'ils sont en vigueur. Libre à lui de les remettre en cause pour se préserver. Rien n'est immuable dans notre système juridique, nous avons encore le pouvoir.

Maxime